



SheTrades

Note technique :

Définitions des entreprises détenues par les femmes par les femmes

Supported by:



Government Offices of Sweden

Remerciements

Le Centre du commerce international (ITC) exprime sa gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à la production de cette publication.

Le rapport a été préparé, sous la direction de Judith Fessehaie (ITC), par Virginia Littlejohn (Consultante indépendante).

L'ITC remercie Vanessa Erogbogbo (ITC), Maria Gustafsson (Institut suédois de normalisation) et Noelia Garcia Nebra (Organisation internationale de normalisation) pour leurs précieux commentaires et réactions, ainsi qu'Edison Yap et Anahita Vasudevan pour leurs commentaires et leur soutien global (tous de l'ITC).

L'ITC remercie les parties prenantes qui ont accepté de partager leurs expériences et leurs points de vue sur ce sujet important.

Le rapport a été préparé avec le soutien généreux de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida).

Contenu

Acknowledgements	2
Acronyms	4
Executive Summary	5
Current problems arising from the lack of a definition	5
Analysis	5
CHAPTER 1 Introduction	7
Overview	7
Current problems arising from the lack of a definition	7
Gains by having (a) common definition(s)	8
CHAPTER 2 ANALYSIS of current definitions	9
Historical Precedence: The US Experience with Corporate and Public Procurement	9
Gender-responsive Public Procurement in the United States	10
Limitations of the Current Definition	11
<i>Multi-faceted Definitions</i>	12
Growing Use of the Term “Women-Led Business”	12
A Plethora of Definitions for Women-Owned and Women-Led Businesses	13
Political and Technical Sensitivities	15
Issues in Operationalising the Definitions in Different Contexts	15
CHAPTER 3 Stakeholder groups with an interest in the definition(s)	17
REFERENCES	20
ANNEXE I EXEMPLES DE DÉFINITIONS	

Acronymes

AGPO	Accès aux marchés publics
BBBEE	Autonomisation économique générale des Noirs
EDWOSB	Petites entreprises appartenant à des femmes économiquement défavorisées
SFI	Société financière internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITC	Centre du commerce international
IWA	Accord d'atelier international
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MBE	Entreprises détenues par des minorités
NWBOC	Société nationale des femmes chefs d'entreprise
SIS	Institut suédois de normalisation
WBENC	Conseil national des entreprises détenues par les femmes
WBE	Entreprises détenues par les femmes
WIPP	Impact des femmes sur les politiques publiques
WOSB	Petites entreprises détenues par les femmes
WSME	Petites et moyennes entreprises détenues ou dirigées par des femmes

Résumé analytique

Les définitions utilisées pour décrire les entreprises détenues ou dirigées par des femmes varient considérablement, y compris les titres et le pourcentage de propriété, de gestion et de contrôle que les femmes entrepreneurs sont censées avoir. Cela crée une série de défis dans l'écosystème entrepreneurial des femmes en ce qui concerne la recherche, la collecte de données ventilées par sexe, l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la comparabilité internationale, ainsi que le renforcement des capacités et l'accès au financement et aux marchés.

La présente note technique a pour but d'éclairer les discussions dans le cadre d'un processus consultatif international organisé par le Centre du commerce international (ITC), l'Institut suédois de normalisation (SIS) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui a mené à l'élaboration d'un Accord d'atelier international (IWA) sur la définition d'une « Entreprise détenue par une femme ».

Le processus de l'IWA sollicitera les contributions d'une multitude de parties prenantes clés de l'écosystème entrepreneurial des femmes. Il s'agit notamment des agences gouvernementales, des sociétés et des institutions financières, des chercheurs, des associations d'entreprises détenues par les femmes et des organismes de certification, des institutions et des ONG internationales, ainsi que les femmes entrepreneurs individuelles. Cela leur permet de surmonter les défis auxquels elles sont actuellement confrontées et contribue à créer un consensus mondial sur la façon de définir les entreprises détenues par les femmes.

Problèmes actuels découlant de l'absence de définition

L'absence de définitions claires et universellement acceptées concernant les entreprises détenues et dirigées par des femmes complexifie les stratégies de développement des entreprises des femmes aux niveaux national et mondial. Voici des exemples de ces défis :

- l'incapacité des gouvernements de recueillir des données ventilées selon le sexe à l'échelle nationale qui pourraient être utilisées pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et des comparaisons internationales ;
- une compréhension inadéquate des lacunes de l'écosystème entrepreneurial des femmes ;
- le manque de compréhension de la part des institutions financières quant à l'argumentaire en faveur de l'investissement dans les entreprises détenues par les femmes ;
- des définitions restrictives établies par certains gouvernements, sociétés et organismes de certification d'une « entreprise détenue ou dirigée par des femmes » (par exemple, un pourcentage minimum de 51 % de femmes propriétaires) qui pourrait limiter l'accès au marché des entreprises détenues ou dirigées par des femmes ;
- l'exigence de propriété de 51 % peut également limiter la croissance des « entreprises détenues par des femmes » certifiées en les empêchant de chercher des investissements providentiels et en capital de risque (CR) auprès d'investisseurs hommes ;
- les retards dans la mise en œuvre des politiques et des lois des gouvernements.

Analyse

Il y a près de 50 ans, les États-Unis (É.-U.) ont commencé à certifier les entreprises détenues par des minorités afin qu'elles puissent faire affaire avec le gouvernement fédéral. Pour être admissibles à titre d'Entreprises détenues par des minorités (MBE), les entreprises et les fournisseurs devaient être détenus, gérés et contrôlés à 51 % par une ou plusieurs minorités ethniques pour avoir accès aux marchés réservés du gouvernement fédéral. Dans les années 1990, la même définition selon le critère de 51 % a été adoptée pour les entreprises détenues par des femmes ou les entreprises appartenant à des femmes (WBE).

Étant donné que les initiatives américaines de diversification des fournisseurs pour les entreprises détenues par des femmes ont commencé une ou deux décennies avant la plupart des autres pays et organisations, les modèles, la terminologie et les méthodologies des États-Unis ont influé sur l'accès aux marchés publics et privés dans de nombreux pays. Cette internationalisation des méthodologies, de la terminologie et des modèles américains a été pilotée par WEConnect International, une organisation créée en 2009 et incubée en partie par le Conseil national des entreprises détenues par les femmes (WBENC).

WEConnect International utilise la définition selon le critère de 51 % du WBENC pour certifier les WBE dans des pays autres que les États-Unis. Parmi les membres de WEConnect International figurent de nombreuses multinationales américaines et non américaines qui sont intéressées par des achats auprès des WBE certifiées. WEConnect certifie désormais les femmes dans 46 pays.

Cependant, la définition selon le critère de 51 % qu'il utilise est restrictive à plusieurs égards, surtout en ce qui concerne les questions culturelles, les normes sociales, ainsi que l'accès aux marchés et au financement. Par exemple :

- dans de nombreux pays, pour des raisons culturelles et fiscales, les conjoints se partagent la propriété de l'entreprise à parts égales, mais le mari peut ne pas vouloir que sa femme détienne la part de contrôle ;
- entreprises familiales – dans certains cas, une femme peut hériter de l'entreprise, l'exploiter et la contrôler ; mais pour des raisons culturelles, elle ne peut pas détenir la part de contrôle ;
- dans certains pays, il est possible qu'il n'y ait pas suffisamment d'entreprises détenues par des femmes qui peuvent répondre à une exigence de propriété de 51 % ;
- l'exigence de propriété de 51 % peut empêcher les femmes de faire croître leur entreprise en limitant les possibilités d'investissement des investisseurs providentiels et en capital de risque (CR) ;
- étant donné que les termes « Entreprise détenues par des femmes » et « Entreprise appartenant à des femmes » comprennent souvent la définition selon le critère de 51 %, il ne semble pas que ces deux termes soient « prêts à être adoptés » dans de nombreux pays sans consultations et expertise supplémentaires.

Plusieurs organisations, dont la Société financière internationale (SFI) et le gouvernement du Chili, ont proposé deux critères ou plus pour relever les défis posés par la définition selon le critère de 51 % d'une entreprise détenue par une femme dans leur propre contexte national ou institutionnel. De nombreux autres pays ont leurs propres définitions.

Cependant, pour rationaliser le processus à l'échelle mondiale, il est vraiment nécessaire d'avoir des définitions normalisées pour les entreprises détenues et dirigées par des femmes. Cela permettra aux pays de mesurer plus précisément la contribution des femmes à l'économie et de créer des emplois, alors qu'ils s'efforcent de se remettre de la pandémie de Covid-19 et de reconstruire leur économie.

Gains réalisés en ayant une ou des définitions communes

En raison de plusieurs facteurs, des solutions de rechange à la définition selon le critère de 51 % sont apparues dans de nombreux pays :

- certaines sont issues d'organisations et d'entreprises axées sur l'entrepreneuriat féminin à forte croissance et d'autres entreprises à la recherche d'investissements providentiels et de capital-risque ;
- d'autres proviennent d'organismes de passation de marchés et d'institutions d'appui au commerce dans les pays en développement ;
- et d'autres encore sont élaborées parce que les organisations craignent que la définition selon le critère de 51 % n'entrave la croissance des entreprises dirigées par les femmes et des entreprises fondées par des femmes.

Étant donné que la définition actuelle « unique » d'une entreprise dirigée par des femmes entrave le résultat qu'elle est censée soutenir, à savoir la création et la croissance des entreprises détenues par des femmes, un certain nombre de pays ont demandé instamment que « entreprises dirigées par des femmes » soit utilisé comme alternative à la définition selon le critère de 51 % lorsqu'il s'agit de marchés publics, de commerce international et parfois de marchés publics. D'autres termes ont également été utilisés, notamment « femmes fondatrices », « petites et moyennes entreprises détenues ou dirigées par des femmes », et autres.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

« La tâche la plus complexe peut consister à définir les petites et moyennes entreprises (PME) détenues par des femmes. Compte tenu des différences entre les marchés et les contextes culturels, il n'existe actuellement aucune définition mondiale établie des entreprises détenues par des femmes ou de ce qui constitue une PME. La SFI a élaboré une définition de son programme Banking on Women qui est de plus en plus acceptée comme la norme (bancaire) du secteur en matière de « propriété des femmes ».

Financial Alliance for Women, The Power of Women's Market Data : A How-to Guide, édition 2015

Aperçu

Malgré les avancées dans la définition d'une « entreprise détenue par une femme », il existe de nombreuses définitions pour les entreprises détenues ou dirigées par des femmes, y compris les titres et le pourcentage de propriété, de gestion et de contrôle que les femmes entrepreneurs devraient avoir. L'absence d'une définition universellement adoptée pose une série de défis dans l'écosystème entrepreneurial des femmes en ce qui concerne la recherche, la collecte de données ventilées par sexe, l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, l'analyse comparative internationale, ainsi que le renforcement des capacités et l'accès au financement et aux marchés.

La présente note technique a pour but d'éclairer les discussions dans le cadre d'un processus consultatif international organisé par le Centre du commerce international (ITC), l'Institut suédois de normalisation (SIS) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui a mené à l'élaboration d'un [Accord d'atelier international \(IWA\)](#) sur la définition d'une « Entreprise détenue par une femme ».

Problèmes actuels découlant de l'absence de définition

L'absence de définitions claires et universellement acceptées concernant les entreprises détenues et dirigées par des femmes complexifie les stratégies de développement des entreprises des femmes aux niveaux national et mondial.

Les exemples comprennent :

- l'incapacité des gouvernements à recueillir des données solides ventilées selon le sexe à l'échelle nationale qui pourraient être utilisées pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et des comparaisons internationales ;
- une compréhension inadéquate des lacunes des femmes entrepreneurs en matière d'argent, de gestion et de marchés ; des lacunes entre les entreprises que les femmes ont tendance à créer et les types d'entreprises qui reçoivent des investissements providentiels et en capital de risque ; des lacunes dans l'écosystème des femmes entrepreneurs ; des lacunes dans les mesures d'incitation et les programmes nécessaires pour créer plus d'entreprises patronales, ainsi que la nécessité de programmes de renforcement des capacités pour combler ces lacunes ;
- le manque de compréhension de la part des institutions financières quant à l'argumentaire en faveur de l'investissement dans les entreprises détenues par des femmes, ce qui entraîne un déficit de capital en ce qui concerne les prêts aux entreprises et les placements en actions (voir *Financial Alliance for Women, 2015*) ;
- l'exigence imposée par certains gouvernements, sociétés et organismes de certification d'un pourcentage majoritaire de femmes propriétaires afin d'être certifiées « entreprise détenue par des femmes », « entreprise appartenant à des femmes » ou « petite entreprise détenue par des femmes ». Des définitions restrictives peuvent limiter l'accès aux marchés pour les « entreprises dirigées par des femmes » qui ne répondent pas à l'exigence de 51 % de femmes propriétaires, ce qui est particulièrement préoccupant pour certains pays en développement en ce qui concerne les marchés publics.

- L'exigence de propriété de 51 % peut également limiter la croissance des « entreprises détenues par des femmes » certifiées en les empêchant de chercher des investissements providentiels et en CR auprès d'investisseurs hommes (y compris la plupart des investisseurs dans presque tous les pays) parce que leur investissement diluerait le pourcentage de femmes majoritairement propriétaires qui est exigé pour garder la certification.
- les retards dans la mise en œuvre des politiques et des lois des gouvernements. Certains pays ont adopté des lois ou des politiques visant à soutenir l'autonomisation économique des femmes – par exemple sur les marchés publics ou l'inclusion financière – mais l'absence d'une définition facilement accessible et généralement acceptable des entreprises détenues par des femmes a retardé leur mise en œuvre. En même temps, l'élaboration d'une définition appropriée nécessiterait des ressources (réunions, personnel dévoué et expertise technique), qui font souvent défaut.

Gains réalisés en ayant une ou des définitions communes

Les avantages suivants pourraient être obtenus ou facilités en obtenant une ou des définitions communes :

- favoriser un accord sur une ou plusieurs définitions pour faciliter la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans l'entrepreneuriat féminin ;
- fournir des données cohérentes et comparables à l'échelle internationale pour mesurer la croissance de l'entrepreneuriat féminin et son incidence sur les économies locales et nationales et la création d'emplois, ainsi que sur le développement des écosystèmes ;
- cerner les lacunes des femmes entrepreneurs en ce qui concerne l'argent, la gestion et les marchés, et assurer le renforcement des capacités pour combler ces lacunes dans des domaines comme l'endettement et les capitaux propres, la gestion des entreprises, les chaînes de valeur mondiales et les technologies avancées et émergentes ;
- permettre aux fournisseurs de services financiers de comprendre l'analyse de rentabilisation du marketing des entreprises dirigées par des femmes, de cerner les lacunes en matière de financement, d'élaborer des services et des produits financiers appropriés pour les femmes d'affaires et de suivre leur rendement institutionnel sur ce marché ;
- faciliter l'investissement dans l'optique de l'égalité entre les sexes pour toutes les catégories d'actifs, combler les écarts financiers entre les sexes, permettre aux femmes entrepreneurs d'accéder à plus de capital pour la croissance et créer plus d'entreprises ;
- utiliser une définition plus large dans les politiques d'approvisionnement et de commerce international pour veiller à ce que les acheteurs puissent avoir accès aux entreprises détenues par des femmes auprès desquelles ils veulent s'approvisionner ;
- partager les connaissances, les études de cas et les bonnes pratiques avec les gouvernements, les entreprises, les institutions et les organisations du monde entier afin de continuer à développer leurs programmes d'approvisionnement et de commerce pour les femmes de manière plus inclusive ;
- accélérer le développement des entreprises appartenant aux femmes à l'échelle mondiale et améliorer la capacité des entreprises détenues et dirigées par des femmes dans les économies développées, en développement et en transition.

CHAPITRE 2 ANALYSE DES DEFINITIONS ACTUELLES

Précédent historique : L'expérience des États-Unis en matière d'approvisionnement institutionnel et de marchés publics

Les États-Unis ont lancé des initiatives de diversification des fournisseurs pour les entreprises détenues par des femmes une ou deux décennies avant la plupart des autres pays et organisations. Par conséquent, les modèles, la terminologie et les méthodologies des États-Unis ont été partiellement ou entièrement intégrés/adoptés dans les marchés publics et privés dans de nombreux pays.

Le 5 mars 1969, le Bureau des Entreprises détenues par des minorités et le Conseil consultatif pour les Entreprises détenues par des minorités ont été créés par le président Richard M. Nixon en reconnaissance de l'impact des entreprises détenues par les minorités sur l'économie et le bien-être du pays. Pour être admissibles aux marchés publics fédéraux, les fournisseurs minoritaires – ou les entreprises commerciales détenues par les minorités (MBE) – devaient être détenus, gérés et contrôlés à 51 % par une ou plusieurs minorités ethniques.

À l'époque, on s'inquiétait beaucoup des abus du programme par les « sociétés écran ». Une « société écran » pouvait prétendre avoir une participation minoritaire pour obtenir des contrats réservés aux entreprises détenues par des minorités, alors qu'elle appartenait en fait à des propriétaires blancs. Pour faire face aux répercussions de la politique et des relations publiques découlant de l'actualité sur les « sociétés écran », un processus de certification rigoureux a été institué en 1972 par le National Minority Supplier Development Council (NMSDC), qui exigeait que : « Les entreprises détenues par des minorités doivent être détenues, exploitées et contrôlées à au moins 51 % par des minorités ».ⁱ

Cette même définition selon le critère de 51 % a été adoptée dans les années 1990 pour les entreprises détenues par des femmes, ou les entreprises dirigées par des femmes (WBE), comme on appelait ces entreprises certifiées. La question des « sociétés écran » a refait surface une fois de plus, car les hommes désireux d'obtenir des contrats gouvernementaux ont placé leurs femmes, leurs filles ou des employées de bas niveau dans des postes de propriété – alors qu'en fait, les femmes n'avaient peut-être pas grand-chose à voir avec la gestion quotidienne de l'entreprise.

Trois grandes organisations nationales de certification aux États-Unis utilisent cette définition selon le critère de 51 % pour certifier à la fois les WBE (principalement pour les acquisitions d'entreprises, mais également utilisées par les ONG et les gouvernements d'État et locaux) et les petites entreprises détenues par des femmes (WOSB) pour les marchés publics fédéraux (voir ci-dessous pour plus de détails sur les WOSB et une variante de petites entreprises appartenant à des femmes économiquement défavorisées (EDWOSB) :

- La Société nationale des femmes chefs d'entreprise (NWBOC), fondée en décembre 1995
- Le Conseil national des entreprises détenues par les femmes (WBENC), fondé en 1997, compte parmi ses membres la majorité des entreprises du palmarès Fortune 500.

- Chambre de commerce des femmes américaines, fondée en 2001

Encadré 1 Critères représentatifs pour la certification des EBA par le Conseil national des entreprises détenues par les femmes (WBENC)

- L'entreprise candidate doit être détenue et contrôlée par au moins cinquante et un pour cent (51 %) de citoyens américains ou de résidents permanents autorisés ou, dans le cas de toute entreprise publique, par au moins cinquante et un pour cent (51 %) dont l'avoir est détenu et contrôlé par une ou plusieurs femmes qui sont citoyennes américaines ou résidentes légales permanentes
- La gestion et le fonctionnement quotidien sont contrôlés par une ou plusieurs femmes.
- Le WBENC utilise un processus à deux volets pour s'assurer que l'entreprise candidate respecte les normes du WBENC. Cela comprendra un examen approfondi de la documentation présentée et une entrevue sur place avec la ou les femmes propriétaires.

Les membres du WBENC sont principalement des multinationales qui veulent acheter des biens et des services auprès d'entreprises certifiées.

Les marchés publics aux États-Unis tiennent compte de l'égalité entre les sexes

En ce qui concerne les marchés publics, les États-Unis « ont établi un objectif pangouvernemental de 5 % pour l'attribution de contrats aux petites entreprises détenues par des femmes » en 1994 plutôt qu'un marché réservé plus solide aux entreprises détenues par des femmes.ⁱⁱ Bien que l'objectif de 5 % ait été conçu pour permettre aux WBE certifiées de recevoir 5 % des marchés publics fédéraux réservés aux petites entreprises, il a fallu plus de deux décennies pour que les WBE atteignent finalement l'objectif de 5 %.

Collaboration pour Atteindre l'objectif de 5 %

L'Impact des femmes sur les politiques publiques (WIPP), l'Administration des petites entreprises des États-Unis pendant l'administration Obama et l'American Express OPEN ont collaboré pour un programme visant à aider les femmes à atteindre l'objectif de 5 %. Les composantes de ce programme novateur comprenaient l'élaboration de programmes d'études, des webinaires, la formation face à face des WBE, la défense des intérêts et le renforcement de la coalition.

L'objectif de 5 % a été atteint pour la première fois en 2015, après que les législateurs et les décideurs de l'Administration des petites entreprises des États-Unis, sous l'administration Obama, ont créé deux nouvelles définitions qui comprenaient une nouvelle composante importante : l'exigence de 51 % selon laquelle une entreprise doit être détenue, gérée et contrôlée est toujours incluse dans les deux définitions d'une petite entreprise détenue par des femmes (WOSB) et d'une EDWOSB. Cependant, les deux programmes ont commencé à utiliser le mécanisme standard de l'Administration des petites entreprises pour créer plus d'occasions pour les femmes de recevoir des contrats fédéraux, en particulier dans les secteurs où les entreprises détenues par des femmes sont sous-représentées.ⁱⁱⁱ

Un certain nombre de nouveaux secteurs ont été ajoutés depuis 2015^{iv}, et d'autres révisions au programme ont été ajoutées le 15 juillet 2020^v.

Internationalisation du modèle américain

L'internationalisation des méthodologies, de la terminologie et des modèles américains a été pilotée par WEConnect International, une organisation créée en 2009 et incubée en partie par le WBENC.

WEConnect International utilise la définition selon le critère de 51 % du WBENC pour certifier les WBE dans des pays développés et en développement autres que les États-Unis. Elle compte parmi ses membres un certain nombre de multinationales américaines, dont bon nombre sont également des sociétés membres du

WBENC, ainsi que de nombreuses sociétés non américaines.^{vi} Les entreprises membres de WEConnect International ont également manifesté leur intérêt à acheter auprès des WBE certifiées.

Qui est qualifié pour la certification WBE par WEConnect International ?^{vii}

Les quatre critères pris en compte pour la certification WBE par WEConnect International sont la propriété, la gestion, le contrôle et l'indépendance (et donc pas les franchisés).

Les entreprises qui répondent aux critères sont détenues à au moins 51 % par une ou plusieurs femmes. Le label du processus de certification WEConnect International est ouvert aux entreprises de ces 46 pays : Anguilla, Antigua et Barbuda, Argentine, Australie, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Brésil, îles Vierges britanniques, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Salvador, Allemagne, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Jamaïque, Japon, Mexique, Montserrat, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Nicaragua, Panama, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Singapour, Afrique du Sud, Suisse, Trinité-et-Tobago, Turquie, îles Turques et Caïques, Royaume-Uni.

Si WEConnect International ne fournit pas encore de certification dans un pays spécifique, les femmes de ce pays peuvent « s'inscrire elles-mêmes » avant d'être certifiées. L'adhésion au réseau WEConnect International permet aux entreprises détenues par des femmes d'enregistrer leur entreprise et de communiquer avec plus de 10 000 entreprises détenues par des femmes partout dans le monde. Lorsque les WBE se joignent au réseau WEConnect International, leurs profils d'entreprise sont mis à la disposition des acheteurs membres de WEConnect International, des entreprises appartenant à des femmes et d'autres entreprises du réseau WEConnect International.

De plus, les entreprises établies aux États-Unis qui sont certifiées par le Conseil national des entreprises détenues par les femmes comme une WBE peuvent se joindre au réseau électronique de WEConnect International, son Répertoire mondial des entreprises détenues par des femmes.

Limites de la définition actuelle

La définition selon le critère de 51 % d'une entreprise détenue par une femme peut être restrictive à plusieurs égards ; certains de ces aspects ont trait à la culture, d'autres à l'accès aux marchés et au financement. Par exemple :

- Dans de nombreux pays, les conjoints partagent la propriété de leur entreprise à parts égales (50/50) pour des raisons culturelles ou fiscales. Cependant, de nombreux maris ne veulent toujours pas que leurs femmes détiennent la part de contrôle de l'entreprise, même si celles-ci sont les PDG ou les gestionnaires de l'entreprise ;
- Dans certaines entreprises familiales, les femmes peuvent hériter de l'entreprise, l'exploiter et la contrôler, mais pour des raisons culturelles, elles ne peuvent pas détenir la part de contrôle ;
- Les organismes gouvernementaux et les organisations nationales de soutien au commerce de certains pays en développement souhaitent accélérer le développement des entreprises de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dirigées par des femmes grâce à l'accès aux marchés publics et au commerce international, mais il se peut qu'il n'y ait pas suffisamment d'entreprises détenues par les femmes qui pourraient satisfaire à une exigence de propriété de 51 % ;
- L'exigence de propriété de 51 % peut empêcher les femmes de faire croître leur entreprise en limitant les possibilités d'investissement des investisseurs providentiels et en capital-risque – car les investisseurs hommes diluerait le nombre de femmes propriétaires d'entreprise et pourraient empêcher les entreprises détenues par les femmes d'atteindre le seuil de propriété de 51 %.
- Étant donné que les termes « entreprise à propriété féminine » et « entreprise détenue par des femmes » sont souvent définis selon le critère de 51 %, l'un ou l'autre terme ne semble pas « approprié pour adoption » sans consultations et expertise supplémentaires. Le fait de disposer de plusieurs options pourrait faciliter l'adoption des définitions, car l'adaptation de celles-ci aux besoins

et au contexte locaux, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés et au financement, pourrait générer un certain degré de confiance.

Définitions à volets multiples.

Il y a quelques années, la Financial Alliance for Women (anciennement Global Banking Alliance for Women) a utilisé une variante de l'exigence de 51 % pour ce qu'elle appelait une entreprise détenue par des femmes : 50 % plus une part, la part supplémentaire assurant le contrôle majoritaire.

Plusieurs organisations, dont la Société financière internationale et le gouvernement du Chili, ont proposé deux critères ou plus pour relever les défis posés par la définition selon le critère de 51 % d'une entreprise détenue par une femme dans leur propre contexte national ou institutionnel.

La Société financière internationale a élaboré une définition pour son programme Banking on Women qui perçoit une entreprise détenue par une femme comme une entreprise avec :

- $\geq 51,0\%$ d'actions appartenant à une femme/aux femmes OU
- $\geq 20,0\%$ d'actions appartenant à une femme/aux femmes ET ≥ 1 femme faisant partie de l'équipe dirigeante, avec $\geq 30,0\%$ de femmes dans le conseil d'administration (le cas échéant).

Le Chili a également adopté deux définitions pour ses programmes de marchés publics, ChileCompra (gouvernement) et Chile Proveedores (fournisseurs). Si une entreprise est une personne morale, plutôt que d'opérer dans le secteur informel, elle doit se conformer aux conditions suivantes :

- plus de 50 % des biens de la société doivent être détenus par une ou plusieurs femmes, ou
- le représentant légal ou le directeur général de l'entreprise doit être une femme.^{viii}

Utilisation croissante du terme « entreprise dirigée par des femmes »

D'autres possibilités de définition selon le critère de 51 % sont apparues dans de nombreux pays pour plusieurs raisons :

- certaines sont issues d'organisations et d'entreprises axées sur l'entrepreneuriat féminin à forte croissance et d'autres entreprises à la recherche d'investissements providentiels et de capital-risque ;
- d'autres proviennent d'organismes de passation de marchés et d'institutions d'appui au commerce dans les pays en développement ;
- et d'autres encore ont été élaborées parce que les organisations craignent que la définition selon le critère de 51 % n'entrave la croissance des entreprises dirigées par des femmes.

Le National Women's Business Council (NWBC) aux États-Unis est une commission consultative qui conseille le Congrès américain, l'administrateur de la Small Business Administration et le Président des États-Unis sur les politiques souhaitées par les femmes entrepreneures américaines. Dans son rapport annuel 2013, le NWBC a demandé une définition plus large des femmes d'affaires :^{ix}

« Bien que beaucoup utilisent le terme « détenu par des femmes » pour quantifier les activités économiques des femmes conformément aux normes fédérales en matière de marchés publics, le NWBC estime que ce terme représente une mesure plus précise... Nous avons constaté que les entreprises dirigées par des femmes qui connaissent du succès ont des trajectoires et des stratégies de croissance variées. Dans de nombreux cas, des femmes entrepreneurs prospères à la tête d'entreprises à forte croissance ont choisi d'abandonner les capitaux propres afin de lever des fonds. Alors que les entreprises dirigées par des femmes sont détenues à moins de 51 % par des femmes,

les femmes ont toujours une position de leadership et de propriété notable au sein de l'entreprise, et cela est important, car de nombreuses entreprises dirigées par des femmes sont le moteur de la croissance économique et provoquent des perturbations sur les secteurs dans lesquels elles opèrent ».^{xii}

Il existe un nombre croissant de femmes ayant fondé et développé des entreprises de plusieurs millions, voire de plusieurs milliards de dollars. Le plus souvent, ces femmes se sont associées à des investisseurs et ne possèdent plus 51 % d'actions de leurs entreprises. Le succès et l'impact économique de ces femmes sont réduits lorsque nous nous concentrons sur une participation de 51 %.

Le NWBC a proposé une nouvelle conceptualisation de la présence des femmes dans les entreprises comme un continuum de croissance au fur et à mesure que les femmes passent d'entreprises détenues majoritairement par des femmes à des entreprises dirigées par des femmes, et a demandé instamment que le secteur privé, en particulier, se concentre sur l'expression « entreprises dirigées par des femmes » :

« Les pratiques de passation de marchés dans le secteur public exigent souvent que les femmes détiennent 51 % des parts d'une entreprise pour être compétitives en tant qu'entreprise appartenant à une femme. Les initiatives dans le secteur privé, telles que l'augmentation de la diversité de la chaîne d'approvisionnement, ne devraient pas exiger que les femmes en détiennent 51 %. L'application de cette exigence du secteur public dans le secteur privé peut limiter l'accès des femmes aux capitaux propres et freiner la croissance de leurs entreprises et leur participation aux opportunités du secteur privé ».^{xiii}

Le NWBC estime qu'une préférence pour le terme « dirigé par des femmes » est particulièrement nécessaire dans les « entreprises du secteur technologique à forte croissance, où les relations avec les investisseurs sont essentielles pour la croissance », selon Sharon Vosmek, PDG d'Astia. Ann Winblad, partenaire de Hummer Winblad Venture Partners, a souligné que son entreprise « n'avait jamais financé un individu, car « les individus s'adaptent mal à plus grande échelle », ce qui renforce la nécessité de former des équipes et des partenaires pour la croissance ».^{xiv}

Étant donné que la définition actuelle « unique » d'une entreprise dirigée par des femmes entrave le résultat qu'elle est censée soutenir, à savoir la création et la croissance des entreprises détenues par des femmes, un certain nombre de pays ont demandé instamment que « entreprises dirigées par des femmes » soit utilisé comme alternative à la définition de 51 % lorsqu'il s'agit de marchés publics, de commerce international et parfois de marchés publics.

Au nombre des partisans de cette approche, on compte un certain nombre de pays engagés dans l'initiative SheTrades de l'ITC.

Selon la définition de SheTrades, une entreprise détenue par une femme est une entreprise qui est détenue, gérée et contrôlée par une ou plusieurs femmes à hauteur d'au moins 30 %. Dans certains pays, cela pourrait se comprendre comme une entreprise dirigée par des femmes.

Une pléthore de définitions pour les entreprises détenues et dirigées par des femmes

Les définitions varient considérablement d'un pays à l'autre. Par exemple :

- Dans le programme AGPO (Accès aux projets de marchés publics) du Kenya, le terme « femme » désigne une personne de sexe féminin qui a atteint l'âge de dix-huit ans et, il englobe une société, une association ou un groupe de personnes, des personnes morales, dont au moins soixante-dix pour cent des actionnaires, membres ou personnes et la majorité des directeurs sont de sexe féminin.
- Le gouvernement indien (1984) a défini la femme entrepreneur comme « une entreprise détenue et contrôlée par une femme ayant un intérêt financier minimum de 51 % du capital et octroyant au moins 51 % des emplois générés dans l'entreprise à des femmes ».

- L'Afrique du Sud a adopté plusieurs définitions dans le cadre de son initiative Autonomisation économique générale des Noirs (BBBEE) : « 51 % détenu par des femmes noires » signifie une entité dans laquelle : (a) les femmes noires détiennent au moins 51 % des droits de vote exercables tels que déterminés par la série 100 du Code ; (b) les femmes noires détiennent au moins 51 % des intérêts économiques tels que déterminés par la série 100 du Code ; et (c) a gagné tous les points pour la valeur nette sous l'indice 100 ;
 - « 30% détenu par des femmes noires » signifie une entité dans laquelle : (a) les femmes noires détiennent au moins 30 % des droits de vote exercables tels que déterminés par la série 100 du Code ; (b) les femmes noires détiennent au moins 30 % des intérêts économiques tels que déterminés par la série 100 du Code ; et (c) a gagné tous les points pour la valeur nette sous l'indice 100 ;^x
- De nombreux pays et certaines organisations utilisent la définition de la Société financière internationale, qui est très répandue dans le secteur bancaire. L'IFC utilise deux définitions pour une entreprise appartenant à une femme :
 - $\geq 51,0\%$ d'actions appartenant à une femme/aux femmes OU
 - $\geq 20,0\%$ d'actions appartenant à une femme/aux femmes ET ≥ 1 femme faisant partie de l'équipe dirigeante, avec $\geq 30,0\%$ de femmes dans le conseil d'administration (le cas échéant).

Outre les variations dans la *définition* des entreprises détenues ou dirigées par des femmes, de nombreux termes sont devenus synonymes de « entreprises ou affaires détenues ou dirigées par des femmes », ce qui s'ajoute à l'incohérence des termes. Il s'agit notamment de « femme entrepreneure », « fondatrice », « fondé par une femme » ou « fondé par des femmes » ; directrice d'une entreprise sociale ou d'une section d'une coopérative de femmes (cette dernière étant généralement détenue à 100 % par des femmes). Pour compliquer davantage les choses, « fondé par des femmes » peut signifier qu'une seule femme a fondé une startup, ou que tous les fondateurs étaient des femmes.

De toute évidence, il est urgent d'établir des définitions normalisées pour les entreprises détenues et dirigées par des femmes afin de mesurer plus précisément la contribution des femmes à l'économie, d'élaborer des données comparatives entre les pays et de créer une harmonisation statistique. Il est également nécessaire d'analyser à la fois les prêts bancaires et les titres de participation dans les entreprises détenues et dirigées par des femmes ; de mieux faciliter l'accès aux marchés et de catalyser la création d'emplois et la croissance économique, en particulier dans l'environnement post-COVID-19.

Encadré 2 Mauvais usage des définitions

Selon la Financial Alliance for Women (2017), les termes représentant les « femmes d'affaires » - tels que « entrepreneures », « entreprises détenues par des femmes » et « PME détenues par des femmes » - sont souvent utilisés de manière interchangeable et incorrecte. Les entreprises ont des besoins et des stratégies de financement différents tout au long de leur cycle de vie. Il est donc important de déterminer la position de ces entreprises dans ce continuum :

- **Les « Entrepreneures »** interviennent généralement dans la conception, le lancement et le fonctionnement initial des nouvelles entreprises ;
- **Les « Entreprises détenues par des femmes »** ont tendance à inclure des entreprises plus matures ;
- **La classification des « PME détenues par des femmes »** fait référence à la taille de l'entreprise, quel que soit son niveau de croissance ;
- Les termes « **Entreprises détenues par des femmes** » et « **Entreprises dirigées par des femmes** » sont aussi parfois utilisés de manière interchangeable, en ignorant le fait qu'une entreprise appartenant à une femme n'est pas nécessairement gérée par elle, et vice versa.

Sensibilités politiques et techniques

Des questions sensibles doivent également être prises en compte dans l'élaboration d'une ou plusieurs définitions convenues au niveau mondial concernant les entreprises détenues et dirigées par des femmes.

Par exemple :

- la conviction profonde de nombreuses parties prenantes que 51 % est la référence, et que tout le reste est sous-optimal et sujet à des abus ;
- les dommages potentiels à l'infrastructure d'entreprise et de certification liés au processus de certification de 51 %, au personnel, au budget, etc., si moins d'accent est mis sur la définition selon le critère de 51 % ;
- les défis inhérents à la poursuite d'objectifs tactiques à court terme (à savoir des définitions qui fonctionnent dans la plupart des contextes et augmentent la portée) par rapport aux objectifs stratégiques à long terme (notamment encourager le renforcement des capacités pour accélérer et approfondir la participation des femmes à la gestion, à la direction et à l'appropriation) ;
- la nécessité de créer un climat d'ouverture et de confiance qui permettra d'évaluer les forces et les faiblesses de chaque partie prenante et, par la suite, d'établir un ensemble de relations plus solides afin de partager les connaissances et les meilleures pratiques entre les pays et les organisations partenaires ;
- la persuasion des organismes statistiques nationaux sur l'importance de la comparabilité internationale des données ;
- la suppression des obstacles financiers à la croissance des entreprises dirigées par des femmes en leur permettant d'obtenir des titres de participation qui dilueront leur participation de 51 % ;
- le partage des connaissances et des meilleures pratiques entre les pays, éventuellement en termes de préoccupations concernant la compétitivité ;
- et un environnement ouvert pour l'acquisition et le partage des connaissances afin d'éviter les duplications dans le travail entre plusieurs organisations.

Questions relatives à l'opérationnalisation des définitions dans différents contextes

Nous devons développer des approches gagnant-gagnant qui améliorent la situation de toutes les parties prenantes dans les différents pays et faire mieux comprendre l'impact multidimensionnel que des définitions plus claires peuvent avoir sur la création d'un meilleur environnement pour elles et leurs partenaires.

Par exemple, cela pourrait être réalisé en :

- veillant à ce que les informations soient mises à la disposition des femmes entrepreneures et des parties prenantes ;
- veillant à ce que la documentation soit disponible (formulaires, etc.) et que des procédures soient définies avec les acheteurs, les institutions, etc. ;

- s'assurant que des mécanismes de vérification sont en place (tels que les mécanismes faisant partie du processus de certification pour éviter le problème de « sociétés écran »)

CHAPITRE 3 GROUPES DE PARTIES PRENANTES AYANT UN INTERET DANS LA DEFINITION

Il est important « d'élargir le champ » en ce qui concerne l'impact qu'un accord sur une ou plusieurs définitions standardisées aurait sur tous les principaux acteurs de l'écosystème entrepreneurial féminin - et pas seulement en ce qui concerne l'accès aux marchés.

Les groupes de parties prenantes potentiels pourraient inclure :

Données, statistiques, recherche et politiques

- les agences nationales de la statistique
- les organismes internationaux s'appuyant sur les statistiques
- les chercheurs universitaires
- les décideurs et analystes politiques
- les associations professionnelles de femmes et organisations de défense qui plaident en faveur de politiques fondées sur les données entrepreneuriales des femmes

Institutions financières

- les banques régionales de développement
- IFC et We-Fi
- autres institutions internationales
- les banques
- les réseaux d'investisseurs providentiels et de capital-risque
- FinTech et les organismes de financement participatif
- les femmes entrepreneures, les organisations, les accélérateurs et incubateurs ayant une expérience dans le domaine du financement par dette et par action

Organisations de renforcement des capacités

- les accélérateurs et incubateurs
- les associations de femmes d'affaires
- les centres d'affaires pour les femmes
- les banques régionales de développement
- les institutions et agences internationales
- les femmes entrepreneures participant à la formation pour la création et le développement d'entreprises

Accès aux marchés publics

- les agences nationales de marchés publics
- les institutions internationales
- les experts en matière de maîtrise d'œuvre et de sous-traitance
- les associations de femmes d'affaires
- les organisations de certification
- les programmes de renforcement des capacités en matière de marchés publics
- les décideurs politiques - pouvoir exécutif et législatif
- les femmes entrepreneures engagées dans les marchés publics
- les femmes entrepreneures engagées dans la défense des droits

Accès à la passation des marchés

- les sociétés transnationales
- les entreprises qui servent d'agréateurs
- les associations d'acheteurs
- les organisations de certification
- les organisations pour le développement des fournisseurs
- les associations de femmes d'affaires
- les femmes entrepreneures actives dans les marchés publics

Accès au commerce international

- Centre du Commerce International
- les organisations nationales et internationales pour la promotion du commerce
- les institutions nationales et internationales d'appui au commerce
- les organisations d'affaires pour les femmes
- Organisations de renforcement des capacités
- les femmes entrepreneures dans le commerce international

Accès au commerce électronique

- les agences et plateformes nationales et internationales pour le commerce électronique
- Organisations de renforcement des capacités
- les associations nationales et mondiales pour le commerce électronique
- les fournisseurs d'infrastructures technologiques pour le commerce électronique

- les femmes entrepreneures engagées dans le commerce électronique

Décideurs politiques

- les responsables politiques de l'exécutif national, régional et international
- les législateurs nationaux, régionaux et internationaux
- les chercheurs ayant une expertise dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes
- les organisations et des représentations de femmes entrepreneures ayant une grande expertise et du succès dans la défense des intérêts et la création de coalitions

les associations de femmes d'affaires

- l'expertise dans tous les aspects de l'entrepreneuriat féminin (démarrage, développement, forte croissance, accès au financement par dette et par action, accès aux marchés, données, défense des intérêts, technologies avancées et émergentes, etc.)
- les experts en matière de création d'écosystèmes entrepreneuriaux féminins

Technologie et transformation numérique

- Organisations STEMpreneurship (entrepreneuriat scientifique) et STEAMpreneurship (le A mis pour les arts)
- les représentants d'organisations de technologies avancées et émergentes (IA, IoT, Blockchain, Réalité augmentée, Informatique quantique, etc.)
- les organisations de femmes fondatrices
- Les organisations d'investisseurs providentiels et de capital-risque axées sur le financement des femmes fondatrices
- Les femmes technopreneures

REFERENCES

Alford, H. C. (n.d.). Dealing with Minority Front Companies. Tiré de <https://www.nationalbcc.org/news/beyond-the-rhetoric/605-dealing-with-minority-front-companies-50836335>

ChileCompra y ChileProveedores. (n.d.). Sello Empresa Mujer. Tiré de <http://www.chileproveedores.cl/SelloEmpresaMujer.aspx>

Département du Commerce et de l'Industrie. (2019). Codes de bonnes pratiques sur l'Autonomisation générale des Noirs. doi: https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201905/42496gen306.pdf

Financial Alliance for Women (anciennement Global Banking Alliance for Women) (2015). The Power of Women's Market Data: A How-to Guide. <https://financialallianceforwomen.org/download/the-power-of-womens-market-data-a-how-to-guide/>

Financial Alliance for Women (anciennement Global Banking Alliance for Women) (2017). Coming Together: Toward Uniform Definitions for the Women's Market. <https://financialallianceforwomen.org/download/in-brief-toward-uniform-definitions-for-the-womens-market/>

FindLaw Attorney Writers (Ed.). (21 septembre 2012). The SBA Women-Owned Business Procurement Program. Tiré de <https://corporate.findlaw.com/law-library/the-sba-women-owned-business-procurement-program.html>

National Minority Supplier Development Council. (n.d.). Growth Initiative. Tiré de <https://nmsdc.org/programs/growth-initiative/>

National Women's Business Council (NWBC). (n.d.). Rapport annuel 2013 du National Women's Business Council. Tiré de <https://cdn.www.nwbc.gov/wp-content/uploads/2013/12/05043847/2013-annual-report.pdf>

National Women's Business Council (NWBC). (1er août 2013). Communiqué de presse : Le National Women's Business Council publie un article provocateur sur les entreprises dirigées par des femmes. Tiré de <https://www.nwbc.gov/2013/08/01/national-womens-business-council-releases-provocative-piece-on-women-led-businesses/2/>

National Women's Business Council. (n.d.). What is certification? Tiré de <https://www.nwbc.gov/content/what-certification/>

Office of Government Contracting. (Octobre 2017). Tiré de <https://www.sba.gov/document/support--qualifying-naics-women-owned-small-business-federal-contracting-program>

Office of Government Contracting. (n.d.). Tiré de <https://www.sba.gov/federal-contracting/contracting-assistance-programs/women-owned-small-business-federal-contracting-program>

WBENC Certification. (n.d.). Tiré de <https://www.wbenc.org/certification-process>

WEConnect International. (n.d.). Corporate Members. Tiré de <https://weconnectinternational.org/en/corporate-membership/corporate-members>

WEConnect International. (n.d.). Get Certified. Tiré de <https://weconnectinternational.org/en/womens-business-enterprises/certification>

ⁱ Alford, H. C. (n.d.). Dealing with Minority Front Companies. Tiré de <https://www.nationalbcc.org/news/beyond-the-rhetoric/605-dealing-with-minority-front-companies-50836335>

ⁱⁱ FindLaw Attorney Writers (Ed.). (21 septembre 2012). The SBA Women-Owned Business Procurement Program. Tiré de <https://corporate.findlaw.com/law-library/the-sba-women-owned-business-procurement-program.html>

ⁱⁱⁱ Conseil national des entreprises détenues par des femmes. (n.d.). What is certification? Tiré de <https://www.nwbc.gov/content/what-certification/>

^{iv} Office of Government Contracting. (Octobre 2017). Tiré de <https://www.sba.gov/document/support--qualifying-naics-women-owned-small-business-federal-contracting-program>

^v Office of Government Contracting. (n.d.). Tiré de <https://www.sba.gov/federal-contracting/contracting-assistance-programs/women-owned-small-business-federal-contracting-program>

^{vi} WEConnect International. (n.d.). Corporate Members. Tiré de <https://weconnectinternational.org/en/corporate-membership/corporate-members>

^{vii} WEConnect International. (n.d.). Get Certified. Tiré de <https://weconnectinternational.org/en/womens-business-enterprises/certification>

^{viii} ChileCompra y ChileProveedores. (n.d.). Sello Empresa Mujer. Tiré de <http://www.chileproveedores.cl/SelloEmpresaMujer.aspx>

^{ix} National Women's Business Council (NWBC). (n.d.). Rapport annuel 2013 du National Women's Business Council, pages 20-21. Tiré de <https://cdn.www.nwbc.gov/wp-content/uploads/2013/12/05043847/2013-annual-report.pdf>

^{xii} Communiqué de presse, le National Women's Business Council publie un article provocateur sur les entreprises dirigées par des femmes. Tiré de <https://www.nwbc.gov/2013/08/01/national-womens-business-council-releases-provocative-piece-on-women-led-businesses/2/>

^{xiii} Ibid.

^{xiv} Ibid.

^{xx} Département du Commerce et de l'Industrie. (2019). *Codes de bonnes pratiques sur l'Autonomisation générale des Noirs*. doi: https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201905/42496gen306.pdf

ANNEXE I EXEMPLES DE DEFINITIONS

	INSTITUTION / ORGANISATION	DEFINITION	SOURCE
1	WEConnect International Women's Business Enterprise (WBE)	<p>Détenue à 51 % par une ou plusieurs femmes. Les opérations quotidiennes doivent être gérées par une ou plusieurs femmes.</p> <p>Contrôle et gestion à long terme de l'entreprise par une ou plusieurs femmes.</p> <p>Apport de capital et/ou d'expertise par les femmes.</p> <p>Exploitée indépendamment d'autres entreprises non certifiées (c'est-à-dire que les sociétés de transit, les franchises ou les représentants commerciaux ne sont pas éligibles).</p>	https://weconnectinternational.org/en/womens-business-enterprises/certification
2	Enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises	<p>Les entreprises avec une participation féminine à la propriété sont définies comme des entreprises ayant une femme parmi les principaux propriétaires.</p>	http://www.enterprisesurveys.org/data/exploretopics/gender
		<p>Les entreprises appartenant en majorité à des femmes sont définies comme des entreprises à participation féminine supérieure à 50 %.</p>	
		<p>Les travailleuses permanentes à temps plein sont définies comme des salariées engagées pour une durée d'un ou plusieurs exercices fiscaux et/ou ayant garanti un renouvellement de leur contrat de travail et qui travaillent 8 heures ou plus par jour. On distingue en outre les travailleuses de la production et celles affectées à d'autres secteurs.</p>	
		<p>Entreprises avec une femme comme cadre supérieur. Le terme « cadre supérieur » désigne le plus haut responsable ou le PDG de l'entreprise. Cette personne peut être le propriétaire si elle travaille en tant que directrice de l'entreprise.</p>	
3	Women's Business Enterprise National Council	Une Women's Business Enterprise, communément appelée WBE, est une entreprise commerciale indépendante détenue et contrôlée à au moins 51 % par une ou plusieurs femmes qui sont	http://www.wbenc.org/

		citoyennes américaines ou étrangères en séjour légal, qui a été créée et dont le principal établissement se trouve aux États-Unis ou dans ses territoires, et dont la gestion et le fonctionnement quotidien sont contrôlés par une femme ayant une expertise dans le secteur.	
4	IFC	<p>Détenue à au moins 51 % par des femmes.</p> <p>Au moins 20 % de femmes actionnaires et une femme PDG/Directrice des opérations et au moins 30 % de femmes siégeant au conseil d'administration, le cas échéant.</p>	https://www.ifc.org/wps/wcm/connec t/044010804c3a0782b260b6d8bd2c3114/Financial+Services-External.pdf?MOD=AJPERES
5	Small Business Administration des États-Unis	Être détenues et contrôlées à au moins 51 % par des femmes qui sont citoyennes américaines. Confier la gestion des opérations quotidiennes et la prise de décisions à long terme aux femmes.	https://www.sba.gov/federal-contracting/contracting-assistance-programs/women-owned-small-business-federal-contracting-program#section-header-2
6	Ministère britannique des Affaires, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle	Les entreprises dirigées majoritairement par des femmes sont celles où les femmes représentent plus de 50 % des associés ou des directeurs dans le contrôle quotidien de l'entreprise, ou lorsque le propriétaire unique est une femme.	https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/204184/bis-13-886-small-business-survey-2012-businesses-led-by-women-and-ethnic-minorities.pdf
7	Global Entrepreneurship Monitor	Sexe de l'entrepreneur	https://www.gemconsortium.org/data/sets
8	OECD	Les travailleurs indépendants sont définis comme ceux qui possèdent et travaillent dans leur propre entreprise, y compris les entreprises non constituées en société et les travailleurs à leur propre compte.	OCDE - Panorama de l'entrepreneuriat 2017
		Les employeurs sont des femmes qui déclarent leur statut de travailleur indépendant avec salariés dans les enquêtes sur la population.	
9	Enquête sur l'avenir des entreprises par Facebook/Banque mondiale/OCDE	Les entreprises détenues/gérées par des femmes sont définies comme des entreprises ayant au moins 65 % de femmes propriétaires ou cadres supérieurs.	OCDE - Panorama de l'entrepreneuriat 2017
10	Femmes d'affaires canadiennes dans le commerce international (BWIT)	Les entreprises détenues par des femmes sont détenues, gérées et contrôlées par une ou plusieurs femmes à hauteur d'au moins 51 %.	http://tradecommissioner.gc.ca/businesswomen-femmesdaffaires/aboutus-aproposdenous.aspx?lang=eng

11	ILO	<p>Selon le sexe de l'employeur. Les employeurs sont les travailleurs qui, travaillant à leur propre compte ou avec un ou quelques partenaires, occupent le type d'emplois définis comme des « emplois indépendants » (c'est-à-dire des emplois dont la rémunération dépend directement des bénéfices tirés des biens et services produits) et, à ce titre, ont engagé, sur une base continue, une ou plusieurs personnes pour travailler pour leur compte en tant que salarié(s).</p>	<p>https://www.ilo.org/ilostat-files/Documents/description_STE_EN.pdf</p>
		<p>Selon le sexe des travailleurs indépendants. Les travailleurs indépendants sont les travailleurs qui, travaillant à leur propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires, occupent le type d'emplois définis comme des « emplois indépendants » et n'ont engagé de manière continue aucun employé pour travailler pour eux. Les membres de coopératives de production sont des travailleurs qui occupent des « emplois indépendants » dans une coopérative de production de biens et services.</p>	
12	Statistique Suède	<p>Selon le sexe du travailleur indépendant. Les travailleurs indépendants sont définis comme ceux qui possèdent leur propre entreprise et y travaillent, y compris les travailleurs à leur propre compte, avec ou sans personnel salarié. Deux ou plusieurs personnes peuvent être conjointement autorisées à représenter une entreprise ou une association. Les deux sont alors prises en compte. Si nous devons choisir une seule personne comme propriétaire d'une entreprise, nous rencontrons d'abord le PDG, puis celui qui a le revenu le plus élevé</p>	Conversation directe
13	Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures (We-Fi)	<ul style="list-style-type: none"> • $\geq 51\%$ détenus par une/des femme(s) ; ou • $\geq 20\%$ détenus par une/des femme(s) ; et avoir ≥ 1 femme comme PDG/Directrice des opérations (Présidente/Vice-Présidente) ; et avoir $\geq 30\%$ du conseil d'administration composé de femmes, le cas échéant ; et • Pour les femmes entrepreneures ayant obtenu un prêt d'une institution financière, le montant du prêt à l'origine 	

		<p>serait compris entre 5 000 et 1 million de dollars US.</p> <p>Le We-Fi prévoit des exceptions, par exemple pour les entreprises comptant à peine 5 employés (au lieu de 10 pour l'IFC) et les start-ups.</p>	
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--